METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : *100 titulaires – 41 suppléants*	*Conseillers en fonction :* *100 titulaires – 41 suppléants*	*Conseillers présents : 87* *Dont suppléant(s) : 0* *Pouvoirs : 13* *Absent(s) excusé(s) : 13* *Absent(s) : 0*

Date de convocation : 25 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 31 janvier 2022,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Marjorie MAFFERT-PELLAT.

Point n° 2022-01-31-CM-7 :
Débat d'Orientation Budgétaire - Année 2022.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2022.

Pour extrait conforme
Metz, le 1 février 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

METZ MÉTROPOLE

Marjorie MAFFERT-PELLAT

EUROMÉTROPOLE DE METZ

2022 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 31 JANVIER 2022

EUROMÉTROPOLE METZ

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

SYNTHESE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 3

Principaux sigles et abréviations 5

1. Le contexte économique, budgétaire et institutionnel pour 2022 6

A. La reprise après la crise économique et sanitaire 6

B. Le contexte budgétaire national 8

1. Vers une nouvelle loi de programmation des finances publiques ? 8

2. La loi de finances pour 2022, un millésime de transition 9

C. Le contexte local 11

1. La mise en œuvre du schéma de mutualisation 11

2. Les évolutions de périmètre 12

2. Les orientations budgétaires de Metz Métropole 14

A. LE CADRE GENERAL DU BUDGET 2022 14

1. L'économie générale du budget 2022 14

2. Les effets de la croissance sur les bases fiscales 15

3. Les autres facteurs d'évolution 17

B. L'EQUILIBRE PREVISIONNEL DU BP 2022 18

C. LES POLITIQUES METROPOLITAINES 19

1. La transition écologique 19

2. L'emploi et l'attractivité 20

3. La solidarité 21

4. Les services urbains 22

5. Les ressources et le pilotage 23

6. Les orientations sur les budgets annexes 23

Annexe 1 : Analyse rétrospective – Budget Principal 25

1. L'évolution de l'épargne 25

2. Le financement des investissements 27

Annexe 2 : Analyse rétrospective – budget annexe Transports Publics 29

1. L'évolution de l'épargne 29

2. Le financement des investissements 29

Annexe 3 : Focus sur la dette 32

Annexe 4 : Focus sur l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs 37

1. La structure des effectifs en 2020 37

2. Les dépenses de personnel 39

Annexe 5 : Point sur les engagements pluriannuels 43

SYNTHESE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un exercice important dans la vie de la collectivité car il permet au Conseil Métropolitain de débattre des grandes lignes du futur budget primitif. Il s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont une partie du contenu (engagements pluriannuels, évolution de la masse salariale, recours à l'emprunt) est imposé par la réglementation.

Le présent rapport d'orientation budgétaire pour 2022 traduit l'engagement des ambitions métropolitaines pour les 5 prochaines années déclinées dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 adopté par le Conseil Métropolitain le 13 décembre dernier. L'élaboration de ce projet pour la présente mandature s'est appuyée sur les capacités financières de l'Eurométropole, présentées dans le présent rapport et ses annexes et qui sont jugées plutôt satisfaisantes, malgré la crise sanitaire ; la collectivité ayant en effet réussi à limiter la dégradation de ses principaux indicateurs financiers.

Les trois objectifs majeurs de la stratégie métropolitaine seront donc parfaitement déclinés dans le projet de Budget Primitif 2022.

Ainsi, dans le cadre du développement économique du territoire et du renforcement de son attractivité de nouvelles mesures de soutien en faveur du commerce et de l'artisanat sont envisagées, sous réserve d'un conventionnement avec la Région. Un dialogue avec les partenaires de la métropole en matière de création d'entreprises permettra d'augmenter la lisibilité et l'efficience de l'engagement métropolitain. La hausse des crédits dédiés à la promotion directe du territoire ou au soutien d'événements à fort rayonnement culturel ou sportif est également envisagée, de même que les enveloppes à destination des acteurs de l'enseignement supérieur et de l'innovation qui bénéficieront d'une revalorisation.

La préoccupation environnementale de la transition écologique et énergétique irrigue également de nombreuses politiques métropolitaines. Des travaux sur les trames vertes et bleues, ainsi que sur le Mont-Saint-Quentin et les étangs de Saint-Rémy seront engagés. Les partenariats avec l'ALEC notamment pour l'accompagnement à la rénovation énergétique seront maintenus et de nouveaux partenariats seront mis en place afin de développer les actions de sensibilisation à l'environnement (notamment sur le Mont-Saint-Quentin). De nombreuses actions en faveur de la mobilité douce

seront engagées, que ce soit en termes de pistes cyclables, de covoiturage ou de développement de l'offre en transports en commun. Pour la gestion des milieux aquatiques, 2022 sera une année de préparation des futurs travaux sur les bassins versants des ruisseaux de Saulny et de Vallières.

En matière de solidarité, un nouvel élan est donné avec une politique d'aide à l'accession sociale à la propriété et un contrat local de santé qui viennent enrichir les nombreuses actions déjà portées par la métropole (aides à la pierre, aide aux copropriétés dégradées, plan logement d'abord, fonds d'aide aux jeunes, prévention spécialisée...). Les deux nouvelles aires d'accueil des gens du voyage ouvriront en 2022, permettant ainsi à la métropole de respecter ses obligations. Concernant l'ANRU, des crédits d'étude seront inscrits et pourront être ajustés au budget supplémentaire le cas échéant après la définition exacte du projet global, notamment sur les quartiers de Bellecroix et La Patrotte.

Le budget 2022 intègrera également les impacts financiers de l'agrandissement du périmètre métropolitain avec l'intégration de la commune de Roncourt.

Globalement, les impacts de la crise sanitaire seront nettement moins sensibles que ce qui avait pu être anticipé sur ce budget 2022 même si la collectivité assume toujours des dépenses liées à la protection de ses personnels et si une baisse des recettes économiques est à déplorer.

Mais, à ce stade, les voyants sont majoritairement au vert et permettent d'engager un budget volontariste, traduction de la stratégie métropolitaine.

Principaux sigles et abréviations

AC	Attribution de Compensation
ACI	Attribution de Compensation d'Investissement
BP	Budget Primitif
BTV	Budget Total Voté
CA	Compte Administratif
CRTE	Contrats de relance et de transition écologique
DF	Dotation Forfaitaire
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI	Dépenses Réelles d'Investissement
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
ORT	Opération de Revitalisation du Territoire
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
PTRTE	Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique
RAR	Reste à Réaliser
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI	Recettes Réelles d'Investissement
TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
TF	Taxes Foncières
TH	Taxe d'Habitation
VM	Versement Mobilité

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE, BUDGETAIRE ET INSTITUTIONNEL POUR 2022

A. La reprise après la crise économique et sanitaire

La crise économique engendrée par la crise sanitaire de la Covid-19 a généré la récession la plus sévère depuis la grande dépression des années 1930. A titre de comparaison, alors que la crise économique de 2009 avait engendré une récession mondiale de -0,1 % (le niveau moyen de croissance des années précédentes était de + 5 % / an), 2020 a connu une récession de -4,5 % (alors que la croissance moyenne des années précédentes était de + 3,5 % / an).
Le rebond de l'économie mondiale est toutefois en cours, les prévisions de croissance mondiale pour 2021 et 2022 s'élevant respectivement à +5,6 % et +4,5 %[1].

Cette reprise de l'activité économique se revèle toutefois non homogène par pays et par secteur d'activité, et se fait également sous tension. En effet, la situation sanitaire est encore très tendue en ce début d'année 2022, même dans les pays développés ayant un important taux de vaccination. De plus, des pénuries d'origines diverses et d'ampleurs relativement importantes sont actuellement en cours à l'échelle mondiale : gaz, pétrole, bois, acier, cuivre, puces informatiques, composants électroniques divers et semi-conducteurs... A cela s'ajoutent des difficultés sur les chaînes logistiques mondiales. Tous ces éléments conjugués ont pour effet de ralentir l'activité dans beaucoup de secteurs (construction, industrie, transports, production manufacturière, numérique) et de générer de l'inflation. L'Europe se revèle particulièrement touchée par ces difficultés, car sa dépendance aux importations est relativement importante.

En France, après une récession en 2020 de près de - 8 %, le gouvernement prévoit un taux de croissance de + 6 % en 2021 puis de + 4 % en 2022, et enfin un retour en 2023 au niveau moyen de la décennie 2010, soit 1,5 %.

Ce rebond de l'activité économique française en 2021 est confirmé par de nombreux indicateurs tels que le taux de chômage et l'investissement des entreprises, qui ont dépassé le niveau de 2019 dès le printemps 2021. Le PIB en volume, le nombre d'emplois salariés, ou encore la consommation des ménages devraient quant à eux retrouver voire dépasser leur niveau d'avant crise en fin d'année 2021 ou début 2022.

Mais dans sa note de conjoncture d'octobre 2021, l'INSEE avertit que « des contrastes sectoriels seraient persistants. L'industrie ne croîtrait que lentement : certaines branches, en particulier l'automobile, resteraient pénalisées par des difficultés aiguës d'approvisionnement. S'agissant des activités de services, elles suivraient un rythme de progression tendanciel dans les branches ayant déjà dépassé leur niveau d'avant crise (information-communication, services aux entreprises). Mais elles resteraient en deçà de ce niveau dans l'hébergement/restauration, les loisirs ou les transports, certains facteurs pesant de façon plus pérenne sur la demande (reprise inégale du tourisme international et des voyages d'affaires, recours plus fréquent au télétravail, etc.) ».

[1] Source : OCDE, 01/12/2021.

► 4. Estimation puis prévision des pertes d'activité économique en 2021 par branche, en moyenne trimestrielle

écart au quatrième trimestre 2019, en %

Branche	Poids*	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4
Agriculture, sylviculture et pêche	**2**	**0,2**	**0,2**	**0,1**	**-0,8**	**-1,8**	**-2,4**	**-1**	**-1**
Industrie	**14**	**-5,2**	**-21,3**	**-5,6**	**-3,5**	**-2,7**	**-2,7**	**-2**	**-2**
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2	-0,6	-9,4	-1,4	-3,0	0,5	2,1	3	3
Cokéfaction et raffinage	0	6,8	28,2	21,7	31,0	128,4	103,0	103	103
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1	-7,0	-23,9	-6,7	-4,1	-2,4	-3,4	-1	-1
Fabrication de matériels de transport	2	-12,7	-50,1	-21,1	-18,1	-23,2	-26,5	-26	-26
Fabrication d'autres produits industriels	6	-5,7	-22,4	-5,9	-3,3	-1,3	-1,5	-1	0
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3	-2,7	-11,7	0,6	3,5	2,4	3,9	2	2
Construction	**6**	**-12,6**	**-34,6**	**-6,5**	**-6,8**	**-5,9**	**-3,2**	**-3**	**-3**
Services principalement marchands	**57**	**-5,4**	**-17,9**	**-4,5**	**-6,1**	**-6,3**	**-4,5**	**-1**	**0**
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10	-6,2	-17,4	-0,3	-2,1	-2,3	-3,2	-2	-1
Transports et entreposage	5	-11,0	-33,7	-18,2	-21,5	-19,0	-14,8	-8	-8
Hébergement et restauration	3	-20,6	-59,6	-26,9	-48,4	-55,1	-42,1	-20	-9
Information et communication	5	-1,7	-7,2	0,0	2,5	3,9	4,7	5	6
Activités financières et d'assurance	4	-4,7	-15,2	-2,8	-1,9	-0,3	1,7	4	4
Activités immobilières	13	-1,3	-3,8	-0,8	-0,5	-0,3	0,4	1	1
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	14	-4,4	-17,7	-2,7	-1,7	-2,3	-0,9	0	1
Autres activités de services	3	-10,3	-41,6	-13,3	-25,1	-27,1	-22,0	-12	-8
Services principalement non marchands	**22**	**-4,6**	**-15,1**	**1,2**	**-0,1**	**0,2**	**-0,1**	**2**	**2**
VA totale	**100**	**-5,5**	**-18,4**	**-3,5**	**-4,4**	**-4,3**	**-3,2**	**-0,7**	**-0,2**
Taxes et subventions		*-7,1*	*-18,8*	*-1,5*	*-3,5*	*-4,1*	*-3,2*	*-0,7*	*-0,2*
PIB		**-5,7**	**-18,4**	**-3,3**	**-4,3**	**-4,3**	**-3,2**	**-0,6**	**-0,1**

■ Prévision

Lecture : au troisième trimestre 2021, la perte d'activité dans la branche de l'hébergement-restauration aurait été de 20 % par rapport au niveau d'avant-crise.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

On retrouve au niveau régional la même tendance qu'au niveau national, avec au global un retour des indicateurs économiques au niveau d'avant-crise, mais des disparités par départements et par secteurs d'activité.

Ainsi dans le Grand Est, comme plus particulièrement en Moselle, l'emploi salarié a retrouvé au 2ème trimestre 2021 son niveau d'avant la pandémie (+ 0,1 % par rapport au 4ème trimestre 2019), tout comme le taux de chômage qui s'établit à 7,7 % (soit le même niveau qu'au T4 2019).

La hausse de l'emploi ces derniers trimestres est portée par les services marchands, et dans une moindre mesure par les services non marchands et l'intérim.

Dans la construction, après trois trimestres consécutifs de hausse poussés par la forte augmentation de délivrance de permis de construire, l'emploi a marqué le pas au printemps 2021 : les difficultés chroniques de recrutement dans le secteur se font à nouveau sentir.

L'activité industrielle, mesurée par le nombre d'heures rémunérées par les entreprises du secteur privé, est stable ces derniers trimestres, mais demeure ralentie par rapport au niveau d'avant crise (- 4,1 % en juin et - 7,2 % en juillet comparativement aux mêmes mois de 2019). Le manque de composants électroniques touche particulièrement l'industrie automobile. Dans ce secteur, depuis le mois de mai, le volume de travail mensuel reste près de 20 % plus faible qu'en 2019.

Les activités touristiques d'hôtellerie/restauration et de loisirs connaissent toujours des difficultés, notamment en raison des restrictions sanitaires, mais également par manque de touristes étrangers. A l'échelle nationale, la fréquentation hôtelière de juillet 2021 s'est établie à 81 % de son niveau de juillet 2019, avec un phénomène d'affluence de touristes français notamment sur les régions littorales qui n'a pas compensé la désaffection des touristes venant de l'étranger. Le grand quart Nord-Est de la France semble avoir moins bénéficié de l'afflux de touristes résidents que les autres régions.

Malgré la crise économique, les défaillances d'entreprises restent très faibles, en France comme dans le Grand Est, et cela dans tous les secteurs d'activité. A l'inverse, les créations d'entreprises continuent d'augmenter à un rythme soutenu.

Défaillances d'entreprises :

Créations d'entreprises :

B. LE CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL

1. VERS UNE NOUVELLE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES ?

Les mesures de soutien à l'activité économique mises en place par le gouvernement depuis le début de la crise sanitaire (le « quoi qu'il en coûte »), ainsi que le plan France Relance et le plan France 2030, ont notamment pour conséquence l'abandon par le gouvernement de l'objectif qu'il s'était fixé en 2017 dans sa loi de programmation des finances publiques 2018-2022 de faire revenir le budget de l'Etat à l'équilibre et de réduire l'endettement.

Le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2022 précise que cette lente réduction du déficit public est justifiée par la volonté de « ne pas casser le retour de la croissance tel que cela a été le cas en 2011-2012 et de ne pas fragiliser le potentiel d'activité de l'économie, facteur important de soutenabilité de nos finances publiques à moyen terme ».

Les perspectives de déficit public reposent sur les hypothèses que les mesures gouvernementales (en particulier France Relance) contribueront à un retour rapide de la croissance et que la croissance des dépenses publiques sera limitée à +0,7 % en volume entre 2022 et 2027 (hors mesures d'urgence et de relance).

La maîtrise de l'évolution des dépenses publiques constituera donc un enjeu des années à venir. Or depuis 2013, conformément aux lignes de conduite européennes qui visent à compiler l'ensemble des dépenses publiques sur le territoire des Etats membres pour caractériser le respect du pacte de stabilité, l'Etat a systématiquement mis les collectivités à contribution, d'abord par la contribution au redressement des finances publiques (baisse des dotations de 2013 à 2017), puis par

la contractualisation[2] d'un niveau maximum de progression des dépenses de fonctionnement et de besoin de financement.
Dans son rapport de mars 2021, la commission pour l'avenir des finances publiques invitait notamment à aller vers une seconde génération de contrats qui auraient un périmètre plus large, par exemple en augmentant le nombre de collectivités concernées, ou en prenant en compte les budgets annexes.

Si le projet de loi de finances pour 2022 ne prévoit aucune clause à ce sujet, il est plus que probable qu'une **nouvelle phase de contribution des collectivités** sera mise en place dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui sera présentée par le futur gouvernement Français après les élections présidentielles.

2. LA LOI DE FINANCES POUR 2022, UN MILLESIME DE TRANSITION

LA POURSUITE DU PLAN FRANCE RELANCE ET LE NOUVEAU PLAN FRANCE 2030

Le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Mds €, a été établi par le gouvernement à l'été 2020 dans l'objectif de répondre à trois défis de l'économie française :

- l'accélération de la transition écologique (30,2 Mds €),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (34,8 Mds €),
- le renforcement des compétences et le développement de tous les territoires (35,4 Mds €).

A fin août 2021, près de la moitié des crédits du plan de relance ont été engagés (47 Mds €), avec un objectif de 70 Mds € d'ici la fin de l'année 2021. Il restera donc des crédits à engager en 2022.

Le plan France 2030 a quant à lui été annoncé par le Président de la République le 12 octobre 2021, pour « répondre aux grands défis de notre temps, en particulier la transition écologique, à travers un plan d'investissement massif pour faire émerger les futurs champions technologiques de demain et accompagner les transitions de nos secteurs d'excellence ». Les crédits annoncés pour ce plan sont ventilés ainsi :

- 8 milliards d'euros sont consacrés à l'énergie et la décarbonation de l'économie dont 2 milliards d'euros pour la filière hydrogène et 1 milliard au nucléaire,
- 6 milliards d'euros iront vers les secteurs de l'électronique et de la robotique,
- 5 milliards d'euros seront fléchés vers les start-up dont 2 milliards de subventions et 3 milliards de fonds propres,
- 4 milliards d'euros iront vers les transports notamment en direction des batteries et de la construction d'un avion bas carbone,
- 2 milliards d'euros doivent financer une « révolution du système agroalimentaire », dont 500 millions d'euros en fonds propres,
- 3 milliards d'euros seront fléchés vers la recherche et l'industrie de la santé, afin de produire d'ici 2030 une vingtaine de biomédicaments et développer les « dispositifs médicaux de demain »,
- 2,5 milliards d'euros iront vers la formation,
- 2 milliards d'euros seront affectés à la culture, l'exploration spatiale et des fonds marins.

Les collectivités sont concernées plus ou moins directement par ces deux plans. Il conviendra donc de se tenir prêt à répondre aux différents dispositifs et appels à projets qui seront lancés par l'Etat en 2022 afin de bénéficier de ces crédits.

---

[2] Les pactes « Cahors » devaient couvrir la période 2018-2020, mais ont été annulés la dernière année en raison de la crise sanitaire.

LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL ABONDEE DE 350 M€

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), créée en 2016, disposait d'une enveloppe de 500 millions d'euros dans la loi de finances pour 2020, et avait été abondée d'1 milliard d'euros supplémentaire en loi de finances rectificative n°3 de 2020. Le PLF 2022 prévoit un nouvel abondement exceptionnel de 350 millions d'euros, justifié par le gouvernement par le besoin de financer les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), et d'accompagner les collectivités face à l'augmentation des prix des matières premières et à une éventuelle réévaluation des montants prévisionnels des marchés publics.
L'Eurométropole de Metz a signé le 14 décembre son Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE), ce qui lui permettra d'émarger à différents financements.

LA REFORME DES INDICATEURS DE PEREQUATION

Les travaux conduits par le Comité des Finances Locales (CFL) en 2021 ont mis en évidence que les indicateurs financiers qui servent au calcul des dotations de compensations diverses ne permettent pas, dans leur définition actuelle, de tenir compte de l'ensemble du nouveau panier de recettes perçu par les collectivités à compter de 2021, notamment suite à la réforme de la taxe d'habitation. Le PLF 2022 envisage donc une réforme des indicateurs de péréquation dont le but est donc de mieux correspondre à la réalité, notamment en matière de « richesse potentielle » des territoires.

Cette réforme est nécessaire mais s'appuie sur des éléments très pointus techniquement, peu lisibles politiquement, et sans réelle ambition de rééquilibrage de la péréquation entre territoires, ni refonte des bases fiscales. Selon les simulations réalisées par le cabinet Ressources Consultants Finances en octobre 2021, l'Eurométropole de Metz serait, à périmètre constant, gagnante sur la Dotation d'Intercommunalité (+ 60 k€) pour laquelle la réforme est applicable de suite. Mais le territoire métropolitain (y compris la métropole) serait perdant au titre du FPIC au terme de la mise en œuvre de cette réforme en 2028. Prudemment, les prévisions 2022 reconduisent les montants précédents dans l'attente de la notification de ces recettes.

LA REFORME DU VERSEMENT MOBILITE

La réforme du VM mise en œuvre en 2022 consiste à modifier les modalités et le rythme de perception par les collectivités du VM (actuellement, un versement d'acompte de 75 % sur le mois en cours et 25 % de régularisation 2 mois plus tard sur la base du VM effectivement collecté par les Urssaf ; avec la réforme : une perception du VM déclaré par les entreprises dès le mois « m + 1 »). La transition de l'ancien dispositif vers le nouveau est susceptible d'affecter le montant des recettes 2022, l'Eurométropole de Metz ne percevra, au mois de janvier, que les 25 % de régularisation des mois de novembre et décembre. Puis, en février, la métropole percevra le montant de VM déclaré par les entreprises en janvier et les nouvelles modalités seront donc opérationnelles. Par ailleurs, l'Urssaf reversera pendant l'été les montants versés en retard par les entreprises en début d'année 2022 au titre des salaires 2021. Cela pourra plus ou moins compenser le faible versement de janvier.

En parallèle de cette réforme, les collectivités devraient, à partir de l'été 2022, obtenir mensuellement le montant de VM perçu par entreprise. Cette information n'est aujourd'hui disponible qu'annuellement en mars-avril n+1. Cette évolution apportera à la métropole une meilleure connaissance de ses contribuables et donc une meilleure réactivité face aux variations de ce produit.

C. LE CONTEXTE LOCAL

1. LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Conformément à l'article L.5211-39-1 du CGCT issu de la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 67, le Président de Metz Métropole a établi en 2015 un rapport relatif aux mutualisations de services entre Metz Métropole et les communes membres, qui a été transmis pour avis à chacun des Conseils Municipaux des communes membres et approuvé en parallèle par le Conseil de Communauté de Metz Métropole le 7 mars 2016.
Ce schéma visait à mutualiser les services de Metz Métropole et ceux de la Ville centre (Metz) afin de renforcer et structurer des services de l'EPCI pour qu'ils puissent proposer des services aux autres communes. Il a été choisi de prioriser les mutualisations des services dits "fonctionnels".

Les premières mutualisations de services ont eu lieu en 2012, avec celle des services informatiques et géographiques, et concernaient 60 agents, elles se sont poursuivies en 2017 avec le service en charge de la recherche de partenariats financiers (3 agents).
L'étape la plus importante dans l'avancée de ce schéma a eu lieu au 1er janvier 2018, avec la mutualisation d'une partie des services ressources. Ainsi, les directions des Ressources Humaines, des Marchés Publics, des Finances, du Contrôle de Gestion externe et des Directions Générales Adjointes qui les pilotent sont désormais communes à la Métropole et à la Ville de Metz. Plusieurs missions techniques liées à la voirie ont également été mutualisées à cette date. 130 agents ont été concernés par ce changement.
En termes de charges de personnel, les dépenses sont supportées en totalité par la Métropole et sont remboursées par la Ville de Metz, par imputation sur l'attribution de compensation, et sur la base d'une clé de répartition reflétant la part d'activité pour chacune des deux collectivités.

En 2019, comme cela était préconisé dans le schéma de mutualisation, les services mutualisés ont travaillé à la création d'une offre de prestations de services à présenter aux communes de la Métropole ; ainsi, outre le prêt de matériel et les groupements de commandes, des prestations ont été et restent proposées en matière informatique, d'achats et de commandes publiques et, pour une, de ressources humaines.
De plus, 15 communes ont également fait le choix de bénéficier de la mise à disposition d'un site internet adapté à leurs besoins.
Enfin, 34 communes ont souhaité accéder à une plateforme de services commune à destination des habitants. Aussi, pour les communes volontaires, chaque usager a la possibilité de solliciter, par le biais d'un même formulaire, l'administration pour des démarches qui sont soit de la compétence de leur commune, soit de celle de la Métropole. Cette démarche simplifie largement la relation administration-administré dans les domaines couverts.

La mutualisation des services support au 1er janvier 2018 au même moment que l'évolution de notre collectivité au statut de Métropole a impacté fortement l'organisation de ces services. Leur consolidation va désormais leur permettre de mieux accompagner la mise en œuvre des compétences et des projets métropolitains de même que leur appui auprès des communes membres. Ainsi, la mise en place d'un nouveau schéma de mutualisation à l'aune du nouveau mandat n'est pas apparue opportune.
Les objectifs de développer les offres de service aux communes demeurent cependant une volonté et un recensement des attentes a été opéré en 2021 auprès des communes. Il a fait l'objet d'une analyse permettant d'étoffer ainsi les services proposés aux communes membres, notamment en matière de conseil et d'accompagnement.
Concernant les mutualisations avec la ville de Metz, courant 2021, seule la mission coopération institutionnelle, internationale et européenne (2 agents) a été mutualisée.
Aucune nouvelle mutualisation de service n'est par ailleurs envisagée pour 2022.

2. LES EVOLUTIONS DE PERIMETRE

Au 1er janvier 2022, l'Eurométropole de Metz accueille la commune de Roncourt.
La CLECT devra rédiger son rapport avant le 30 septembre 2022 pour arrêter l'évaluation des charges transférées. D'ores et déjà, nous pouvons préciser que l'intégration de cette commune n'entraînera pas de transfert de personnel ou d'équipements. En revanche, la fiscalité économique perçue par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) sur le territoire de Roncourt sera transférée à la métropole, ce qui représente une recette estimée à 60 k€. Celle-ci sera reversée à la commune sous forme d'attribution de compensation de laquelle seront déduites les charges transférées telles qu'elles seront évaluées par la CLECT. Par comparaison avec d'autres communes de notre EPCI, ce coût des charges transférées est temporairement évalué à 47 k€. La métropole percevra également la TEOM, le VM et la taxe GEMAPI sur le territoire de Roncourt, taxes qui seront affectées aux dépenses liées à l'exercice de ces compétences. La métropole percevra en outre la fiscalité additionnelle ménages de l'ordre de 40 k€.

La commune de Roncourt bénéficiera quant à elle de la Dotation de Solidarité Communautaire et des fonds de concours tels que prévus par le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité adopté en décembre dernier.
Les crédits liés à l'exercice des compétences métropolitaines sur le territoire de Roncourt, déchets et transports publics principalement, intègrent les surcoûts induits par l'élargissement du périmètre d'exercice de ces compétences.

Par ailleurs, les crédits inscrits en 2022 au titre de la voirie départementale affichent une forte augmentation liée à l'exercice en année pleine de cette nouvelle compétence, prise au 1er juin 2021.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE METZ METROPOLE

A. LE CADRE GENERAL DU BUDGET 2022

Le report des élections municipales de 2020, consécutif à la crise sanitaire, a retardé l'installation du conseil métropolitain. Par conséquent, la définition de la stratégie métropolitaine tant pour ce qui concerne la programmation des projets métropolitains que pour le cadre financier de son intervention n'ont pu être finalisés que fin 2021 après concertation avec l'ensemble des maires de l'Eurométropole. Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021 – 2026 qui a été approuvé le 13 décembre 2021 pour des engagements financiers compris entre 352 M€ et 400 M€ s'inscrit en cohérence avec les capacités financières de l'Eurométropole et le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité. La mobilisation des capacités financières de l'Eurométropole, qui sera opérée sans augmentation fiscale, s'appuiera sur la dynamique de ses ressources propres, notamment fiscales, la mobilisation des partenariats financiers et tient compte du niveau de sa dette encore jeune car principalement constituée pour les grands projets des deux derniers mandats (METTIS, Centre de Congrès et Maison de la Métropole). La programmation pluriannuelle de ces investissements et des politiques structurantes pour le territoire permettra de préserver les capacités financières de l'Eurométropole pour les mandats suivants avec une capacité de désendettement projetée inférieure à 10 années fin 2026.

Le budget de l'exercice 2022 sera donc le premier à s'inscrire dans cette nouvelle stratégie métropolitaine.

1. L'ECONOMIE GENERALE DU BUDGET 2022

Au préalable, il convient de rappeler que comme les années précédentes, le budget primitif 2022 n'intègre pas de reprise anticipée du résultat. Un budget supplémentaire interviendra en cours d'année permettant d'intégrer le résultat de l'exercice précédent.

La préparation budgétaire 2022 s'inscrit dans un contexte moins incertain qu'en 2021, sous réserve que l'évolution de la crise sanitaire ne conduise pas à des mesures de restrictions qui impacteraient significativement la situation économique et les conditions d'exercice de nos compétences.
Les impacts sur la fiscalité économique sont nettement compensés par la revalorisation forfaitaire des bases fiscales et par la dynamique estimée de la TVA nationale (dont l'Eurométropole de Metz perçoit une quote-part suite à la suppression de la taxe d'habitation).
C'est pourquoi l'épargne brute devrait atteindre 18 M€, préservant ainsi la capacité de l'Eurométropole de Metz à autofinancer ses investissements.

Le Budget Annexe Transports est très dépendant de recettes qui ont été fortement impactées par les mesures de confinement et de chômage partiel. Les prévisions des recettes de billetterie restent inférieures à leur niveau d'avant la crise alors qu'il est espéré que le versement mobilité retrouve son niveau antérieur.

2. LES EFFETS DE LA CROISSANCE SUR LES BASES FISCALES

La politique de stabilité des taux de fiscalité sera poursuivie en 2022. Si l'impact de la crise se fera encore sentir sur la fiscalité économique, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales indexée sur l'inflation permet à la métropole de bénéficier globalement de recettes fiscales en progression.

FISCALITE MENAGES

L'évolution envisagée des recettes fiscales est essentiellement liée à la revalorisation forfaitaire (calculée sur l'inflation) qui est à un niveau particulièrement élevé (+ 3 %) à laquelle s'ajoute l'évolution physique des bases (nouvelles constructions).
Aucune hausse des taux de fiscalité n'est envisagée en 2022.
La fraction de TVA nationale perçue en compensation de la suppression de la taxe d'habitation est envisagée en forte hausse (+ 5,4 %) conformément aux prévisions de la loi de finances pour 2022.

en k€	**2020**	**notifié 2021**	**BP 2022**
Taxe d'Habitation (TH)	36 200	1 026	1 050
Fraction de TVA nationale		37 573	39 450
Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)	181	182	190
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)	6 511	6 417	6 600
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB)	114	118	120
Taxe Additionnelle au Foncier Bâti (TAFB)	234	254	250
rôles supplémentaires			
TOTAL fiscalité ménages	**43 240**	**45 570**	**47 660**

FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, assise sur la valeur ajoutée des entreprises en n-1, devrait connaître une baisse de 700 k€, soit – 4,5 % du produit 2021, après une légère diminution de 150 k€ en 2021. Concernant la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), une baisse de 500 k€ est envisagée, de la même hauteur que celle attendue sur la CFE, mais pour la CFE la revalorisation des valeurs locatives compense cette perte.

en k€	2020	notifié 2021	BP 2022
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	22 197	20 641	20 750
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15 788	15 649	14 950
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 490	1 499	1 500
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 665	3 624	3 120
TOTAL fiscalité professionnelle	**43 140**	**41 413**	**40 320**

FISCALITE SPECIALISEE

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Après plusieurs années de baisses successives du taux de TEOM pour arriver à 9,25 % en 2020, il ne sera pas proposé de nouvelle diminution en 2022. L'augmentation prévisionnelle du produit provient de la revalorisation forfaitaire et de l'évolution physique des bases estimées globalement à + 4 %. Le produit de TEOM prévu pour 2022 permet ainsi de financer les dépenses afférentes à la gestion des ordures ménagères.

TAXE GEMAPI

Le produit attendu de cette taxe doit faire l'objet d'une délibération annuelle, il est envisagé de maintenir son niveau à 5 € par habitant, ce qui le porterait à 1 148 k€ en intégrant la population de la commune de Roncourt.

TAXE LOCALE DE SEJOUR

La taxe locale de séjour a été très fortement impactée par la crise sanitaire. Ainsi, l'exercice 2020 a enregistré un niveau particulièrement faible (714 k€), mais une légère amélioration est constatée sur 2021, qui devrait se confirmer en 2022, d'où une prévision qui retrouve son niveau d'avant la crise.

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité voté en décembre 2021 confirme le dispositif de reversement de 50 % du produit perçu par la Métropole aux communes sur le territoire desquelles la taxe est levée, déduction faite de la compensation opérée pour les communes de moins de 2 000 habitants qui avaient déjà instauré cette taxe. Pour mémoire, les communes de plus de 2 000 habitants percevant la TCCFE avant le 1er janvier 2018 en conservent le bénéfice. Les recettes 2022 sont réajustées au vu des réalisations 2021.

TAXE D'AMENAGEMENT

Depuis 2018, la Métropole est compétente pour collecter la taxe d'aménagement dont elle reverse 90 % du produit aux communes, les 10 % restants étant destinés à financer des travaux de voirie, conformément à la délibération du Conseil de Metz Métropole en date du 6 novembre 2017 confirmée par le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité de décembre 2021. Au vu des derniers versements, l'estimation du produit perçu pour 2022 est en hausse significative pour atteindre 2,8 M€, soit + 70 %. Le reversement aux communes augmente à due concurrence.

en k€	**2020**	**projeté 2021**	**BP 2022**
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	28 365	28 691	29 500
Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Innondations (GEMAPI)	1 143	1 143	1 148
Taxe locale de séjour	714	780	900
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	788	872	840
Taxe d'Aménagement	1 863	2 850	2 800
TOTAL fiscalité spécialisée	**32 873**	**34 336**	**35 188**

3. LES AUTRES FACTEURS D'EVOLUTION

LE VERSEMENT MOBILITE

Cette recette, en constante augmentation les années précédentes, a été particulièrement impactée par la crise de la Covid-19 du fait de la mise en place du chômage partiel par de nombreuses entreprises. Ainsi, pour 2020, les pertes de VM se sont élevées à 2 M€ par rapport au BP, pour une recette totale de 43,6 M€, partiellement compensées par l'Etat. Pour 2021, si la recette finale est en amélioration par rapport à 2020 (44,8 M€), les versements mensuels ont connu des variations inexpliquées, avec notamment un versement en décembre (correspondant aux salaires versés en août) en nette hausse. Pour l'instant, la collectivité ne dispose pas des informations lui permettant d'analyser la situation et de mesurer l'impact de l'ouverture de l'entrepôt d'Amazon dans cette reprise.
Néanmoins, l'hypothèse du BP 2022 intègre le début de dynamique observée, avec une estimation à 45,7 M€ de recettes.

Par ailleurs, la compensation versée par l'Etat au titre du relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises éligibles est prévue à hauteur de 300 k€ puisque maintenue malgré sa division par deux décidée en loi de finances pour 2020 qui laissait augurer de sa suppression totale.

LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT

En l'absence de visibilité sur les impacts de la réforme des indicateurs de péréquation et d'autres évolutions prévues par la loi de finances pour 2022, la dotation d'intercommunalité et le FPIC sont prévus en stabilité par rapport à 2021. La dotation de compensation est prévue en légère baisse par rapport à 2021 (18,5 M€ contre 18,8 M€).

B. L'EQUILIBRE PREVISIONNEL DU BP 2022

Les dépenses du budget principal devraient avoisiner les 277 M€, dont 188 M€ en fonctionnement et 89 M€ en investissement. Compte tenu du niveau de recettes qui s'élève à 248 M€, le budget 2021 sera équilibré par une prévision d'emprunt de 29 M€.

Equilibre prévisionnel du BP 2022

Fonctionnement			
	BP 2022		BP 2022
dépenses réelles	166 500	recettes réelles	184 500
dépenses d'ordre	19 000	recettes d'ordre	3 500
virement à la section d'investissement	2 500		
Total	**188 000**		**188 000**

Investissement			
	BP 2022		BP 2022
dépenses réelles	85 000	recettes réelles	38 000
dépenses d'ordre	4 000	recettes d'ordre	19 500
		virement de la section de fonctionnement	2 500
Total	**89 000**		**60 000**

Besoin d'emprunt	**29 000**

C. LES POLITIQUES METROPOLITAINES

1. LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La volonté de développer les actions de la métropole en matière de transition écologique se traduit dans de nombreuses politiques publiques.

Bien évidemment la préservation des milieux naturels voit ses crédits renforcés et, après une phase de définition, des actions concrètes seront mises en œuvre, notamment en matière de trames vertes et bleues. Des premières actions sur les étangs de Saint-Rémy sont également prévues, en coopération avec la communauté de communes Rives de Moselle.

La hausse des crédits décidée en 2020 pour l'accompagnement à la rénovation énergétique (partenariat Alec) sera confirmée et des partenariats seront développés afin d'assurer l'animation et la présence au Mont Saint Quentin.

En matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), l'année 2022 sera plutôt une nouvelle année d'études après celle de 2020 qui avait été suivie d'une phase de travaux en 2021. Ces études concerneront notamment les bassins versants des ruisseaux de Saulny et de Vallières.

D'importants aménagements seront réalisés afin de développer le réseau de pistes cyclables sur notre territoire. Ainsi une étude est prévue afin de réaliser une passerelle en mobilité douce au-dessus de la Moselle (passerelle Wadrineau). Des crédits seront également inscrits pour la réalisation d'une étude Zone à Faible Emission (ZFE) ainsi que pour une étude sur la logistique urbaine soutenue dans le cadre du programme Interlud (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable).

En matière de transports publics, outre les récurrentes améliorations de l'offre afin de l'adapter aux besoins, une enveloppe supplémentaire sera inscrite pour financer la navette fluviale et le prolongement de la ligne C13.

Les études relatives à la 3ème ligne de Bus à Haut Niveau de Service, qui devra fonctionner avec des véhicules à hydrogène, continuent sur 2022.

L'étude visant à réaliser un schéma de déploiement d'une filière hydrogène sur le territoire a permis à la collectivité de présenter un dossier de candidature à l'Appel à Projets « Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène » de l'ADEME. En fonction de ces résultats, l'Eurométropole créera en 2022, aux côtés de l'UEM et John Cockerill, une société de projet visant à produire et distribuer de l'hydrogène renouvelable, permettant ainsi d'initier le déploiement de la filière hydrogène sur le territoire.

La deuxième partie de l'étude, qui se poursuit en 2022, permettra d'aboutir à la fin du premier semestre à une stratégie de conversion de la flotte de véhicules lourds respectant les obligations de verdissement de cette flotte.

L'encouragement au covoiturage se traduira par la poursuite de l'expérimentation menée avec Klaxit.

La métropole va également réaliser une opération peu courante : l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment historique, le musée de la Cour d'Or. Cette opération s'étendra sur deux exercices et des premiers crédits sont prévus sur 2022. Par ailleurs, tous les travaux nécessaires à l'entretien de notre patrimoine sont réalisés avec la préoccupation d'en améliorer les performances énergétiques. Des audits énergétiques seront réalisés à cette fin, mais d'ores et déjà de nombreux travaux sont envisagés afin de réduire notre consommation énergétique (remplacement de luminaires

par des LED au complexe sportif du Val Saint-Pierre, remplacement de menuiseries au conservatoire, divers travaux de chauffage au CTM, gestion des éclairages au musée...)
Un Appel à Manifestation d'Intérêt est également prévu en 2022 pour désigner un opérateur qui sera chargé à terme d'installer des ombrières photovoltaïques sur le parking du parc des expositions de l'Eurométropole de Metz.

2. L'EMPLOI ET L'ATTRACTIVITE

Mission essentielle de la métropole, le développement économique du territoire sera bien présent dans le budget 2022.

Au cœur de la politique d'aménagement pour l'accueil d'activités, le plateau de Frescaty bénéficiera de travaux sur la base vie notamment, et le plan guide sera revu. De nouveaux projets émergent par ailleurs et nécessitent des études spécifiques, en particulier sur les Halles dites « Sollac » à Woippy ou les casernes Roques à Ban-Saint-Martin / Longeville-lès-Metz.

Par ailleurs, en cohérence avec la stratégie métropolitaine, la collectivité va renforcer sa politique en faveur du développement économique.

Elle va tout d'abord conforter son soutien à ses partenaires, notamment les acteurs de la chaîne d'appui à la création des entreprises et envisage une révision des modalités d'attribution des subventions. Il s'agit principalement de renforcer le dialogue de fond avec ces opérateurs, dans un souci de lisibilité de la politique métropolitaine et d'amélioration de son efficience. En parallèle, le renouvellement de la convention avec Inspire Metz est mis à profit pour réviser les attentes de la collectivité et exprimer des demandes complémentaires de la Métropole vis-à-vis de son opérateur. Une hausse de la contribution de l'Eurométropole de Metz est ainsi prévue à hauteur de 357 k€, portant son montant total à 3,2 M€.

Une nouvelle orientation de la politique de développement économique est également proposée, à savoir le soutien direct en faveur du commerce, de l'artisanat et des zones d'activités. Cette politique nécessitera un dialogue avec la Région afin d'en assurer la faisabilité juridique par convention. Enfin, l'engagement de la métropole en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire se concrétisera par le soutien à l'association le Filon qui a pour ambition de créer et d'accompagner des projets dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (25 k€).

Le budget 2022 dédié à l'économie numérique reflètera la volonté de l'Eurométropole d'avancer dans le domaine de la « Smart City », avec la valorisation des nombreuses actions déjà existantes dans ce domaine, la meilleure utilisation de ses données, le recensement et le développement de projets porteurs pour le territoire.

Dans l'attente de la définition de la stratégie métropolitaine en matière d'enseignement supérieur et de recherche et innovation, début 2022, le budget reflète d'ores et déjà l'ambition forte de l'Eurométropole de Metz tant sur les équipements qu'en faveur de la qualité de vie des étudiants. Ainsi, les enveloppes de subventions vont être renforcées (+ 820 k€) dans l'objectif de soutenir plus

particulièrement les infrastructures d'innovation et d'améliorer les conditions de mobilité et d'accueil des étudiants (plan campus).

En matière d'équipements culturels et sportifs, les budgets de fonctionnement sont envisagés en stabilité, mais 2022 portera d'importants crédits en investissement (2,1 M€) pour les études préliminaires ou le début des travaux des grands projets inscrits au PPI : rénovation de l'aile François de Curel, restauration des thermes, pavillon de la biodiversité au musée, rénovation de l'Opéra-Théâtre, construction d'une nouvelle piscine... La reconfiguration complète de l'accueil du conservatoire est également prévue.

L'attractivité du territoire passe aussi par ces manifestations qui rayonnent au-delà de ses frontières. C'est pourquoi la métropole prendra en charge le marathon de Metz et confortera son soutien au festival HopHopHop et qui de fait deviennent ainsi des évènements à caractère métropolitain. Le soutien au tourisme d'affaires sera également renforcé.

Enfin, il est envisagé d'éditer un nouveau guide sur la métropole (dans l'esprit du « grand weekend à Metz » sorti il y a quelques années), et aussi de lancer une importante campagne de promotion touristique.

La mutualisation de la mission Coopération institutionnelle, internationale et européenne et les crédits qui lui sont dédiés permettent à la métropole d'affirmer sa dimension européenne. Au-delà de l'adhésion aux principales structures de coopération existantes, l'organisation d'événements (colloques, séminaires) est envisagée autour des thématiques transfrontalières. Par ailleurs la maison du Luxembourg, installée au cœur de la gare de Metz, ouvrira en 2022.

3. LA SOLIDARITE

Les dispositifs initiés au cours des dernières années continuent leur montée en puissance en 2022, que ce soient les aides à la pierre, les aides aux copropriétés dégradées, qui entrent désormais pleinement dans la phase travaux après plusieurs années d'études et de montage de dossiers, le fonds de solidarité logement ou le plan « Logement d'abord ».

Une politique d'aide à l'accession sociale à la propriété va également se mettre en place cette année, sur la base financière affichée au PPI, à savoir 2,2 M€ par an pour l'ensemble constitué de ce dispositif et des aides générales de la Métropole, qui devraient bénéficier désormais davantage à la SEM Eurométropole Metz Habitat.

En 2022, l'aire de grand passage sera ouverte dès le printemps, tandis que la nouvelle aire de Metz le sera à l'automne.

En ce qui concerne l'ANRU, le dimensionnement exact du projet n'est pas encore arrêté notamment concernant les quartiers de Bellecroix et Patrotte. Des crédits d'études urbaines sont néanmoins d'ores et déjà inscrits dans le budget de la Métropole, et pourront faire l'objet si nécessaire d'évolutions au

budget supplémentaire. En parallèle les premiers crédits de travaux sont prévus par les bailleurs sociaux. Une étude pré-opérationnelle OPAH – RU, qui s'inscrit dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire mobilisera 100 k€.

La politique de cohésion sociale portée par la Métropole évolue autour de socles désormais stables dont les conséquences financières sont visibles sur le budget 2022, notamment la prévention spécialisée (2,14 M€) et le pilotage du contrat de ville, pour lequel est prévue une évaluation en vue de son prochain renouvellement. Le financement dédié à la mission locale (380 k€) reste inchangé, l'enjeu étant d'affirmer le rôle de la Métropole dans le pilotage de ce partenaire et de l'inscrire dans un dialogue resserré avec le service emploi et insertion de la Ville de Metz pour faciliter le parcours du jeune demandeur d'emploi.

Nouveauté 2022, la métropolisation du contrat local de santé entraîne la proposition de la création d'un budget de 50 k€.

Enfin, les fonds de concours voient leur enveloppe renforcée : de 100 à 120 k€ par commune sur le mandat.

4. LES SERVICES URBAINS

La gestion des déchets est l'une des compétences les plus anciennes de la métropole qui a fortement évolué avec la conteneurisation et le développement des Points d'Apport Volontaire Enterrés. 2022 devrait marquer la finalisation de la conteneurisation du centre-ville de Metz et la continuation du déploiement et du renouvellement des PAVE. De fortes incertitudes pèsent sur les coûts et les délais du fait de la crise sanitaire et de ses impacts sur les coûts des matières premières notamment. Cette volatilité des prix est aussi pénalisante pour ce service dont la consommation de carburant est significative. S'ajoute à ces éléments, une hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur l'incinération (+ 9 %) et sur l'enfouissements des déchets ultimes (+ 33 %). De plus, si Haganis prévoit une légère baisse des tarifs de tri, elle va cependant instaurer la facturation des refus de tri. Enfin, 2022 sera la première année de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, ce qui génère des incertitudes en matière de tonnages à prendre en charge.

Concernant les biodéchets, une étude est en cours et doit permettre aux élus de définir une politique métropolitaine assurant le respect de la réglementation et la poursuite des efforts de réduction des déchets.

Afin d'assurer de bonnes conditions de travail aux équipes, un projet d'extension du centre technique métropolitain est en cours de définition. Il conviendra dans un premier temps de trouver des espaces pour héberger le service multi-technique du pôle bâtiments ce qui libérera de la place sur le centre technique avant le démarrage de la phase travaux. Une enveloppe de plus de 1,5 M€ sera proposée à cet effet.

En matière de défense incendie, le budget 2022 intégrera, au-delà des montants de renouvellement des poteaux incendie fixé par la CLECT, une enveloppe supplémentaire afin de renforcer la défense contre l'incendie sur les secteurs prioritaires identifiés avec le SDIS 57.

Le budget dédié à la compétence voirie respectera le cadre défini par le PPI, à savoir les enveloppes annuelles telles que définies par la CLECT auxquelles s'ajoutent deux enveloppes pour la remise en état et le rattrapage sur les grands axes structurants de la métropole et le plan d'aménagement et de travaux de mise en sécurité des routes métropolitaines. Des crédits d'investissement sur le parking Maud'huy seront également prévus.

Un schéma directeur des eaux pluviales sera lancé en 2022 avec comme objectifs la mise en place de stratégies préventives systématisées de gestion des pluies à la source et l'identification des zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser les débits d'écoulement et de ruissellement afin d'adapter les aménagements à ces risques naturels par bassin versant.

5. LES RESSOURCES ET LE PILOTAGE

La mise en œuvre de ces politiques mobilise des ressources financières, matérielles et humaines.
Les ressources financières ont été évoquées dans les premiers paragraphes.
En matière de moyens matériels, il faut d'abord souligner que les dépenses spécifiques à la Covid sont envisagées à la baisse, grâce notamment à la baisse des prix des fournitures (masques et gants par exemple).
Le budget dédié à la maintenance et au fonctionnement des bâtiments intègre la forte hausse des coûts de l'énergie, même si la métropole est moins impactée que d'autres du fait du rattachement de nombreux équipements au chauffage urbain. En outre, un certain nombre de travaux sera prévu afin de limiter la consommation énergétique de nos bâtiments (cf. paragraphe 2.C.1).
Le fonctionnement et la modernisation de nos outils informatiques mobilisent toujours des crédits importants, même si la phase accélérée de déploiement des outils nécessaires au télétravail est terminée.
En matière de personnel, des recrutements sont envisagés afin de permettre la mise en œuvre des ambitions détaillées en amont. Ainsi les directions des bâtiments et de la mobilité verront leurs effectifs renforcés. La masse salariale 2022 sera également impactée par des recrutements décidés en 2021 à effet plein sur 2022. Ainsi, le renforcement de l'encadrement intermédiaire à la direction de la gestion des déchets ou la création du service de médecine du travail auront des répercussions sur 2022. A noter également au titre des facteurs exogènes d'évolution à la hausse : le glissement-vieillesse-technicité, la revalorisation des agents de catégorie C (accords Montchalin) ou une nouvelle cotisation pour le financement de l'apprentissage (0,1 % de la masse salariale).
Le budget dédié au Conseil de Développement Durable sera en hausse du fait du renouvellement de l'assemblée et d'une ambition plus forte en termes de participation citoyenne.

6. LES ORIENTATIONS SUR LES BUDGETS ANNEXES

L'équilibre des Budgets Annexes peut avoir des répercussions sur le budget principal selon qu'il nécessite ou non une subvention de ce dernier.

Concernant le **budget annexe Transports Publics**, outre les orientations déjà mentionnées dans le paragraphe relatif à la transition écologique, il convient de signaler que l'exercice 2022 comptabilisera une régularisation liée à la baisse de service et à la non-atteinte des objectifs de validation durant les premiers mois de 2021. Son montant sera évidemment moindre que celui relatif à 2020 (p.m. 6 M€) mais devrait être supérieur à 1,5 M€.
Du côté des recettes, comme annoncé dans le paragraphe relatif au versement mobilité, la recette attendue est estimée 45,7 M€. Concernant la billetterie, il n'est pas attendu de retour à la normale et c'est une prévision à hauteur de 12,8 M€ qui sera intégrée au budget.

Concernant le budget **Archéologie préventive**, la subvention du BP devrait être en baisse par rapport au BP 2021, de 930 à 800 k€. Le volume des dépenses et recettes liées à l'activité du pôle sont en baisse, conformément aux chantiers envisagés sur 2022. La prévision d'un meilleur résultat à fin 2021 que les années précédentes, fruit des efforts de gestion mis en œuvre ces dernières années, permet de minorer la provision nécessaire à la couverture du déficit antérieur.

Sur le budget **Zones en régie**, l'aménagement de la zone de Frescaty se poursuit notamment sur la base vie. Des cessions sont prévues sur la base vie et la Pointe Sud et de nombreux autres contacts pourraient se concrétiser en cours d'année et ainsi réduire l'avance remboursable du budget principal envisagée à ce stade à hauteur de 4,2 M€.

Les dépenses du budget annexe **déchèteries** subiront la hausse de 33 % de la TGAP sur l'enfouissement (environ 90 k€), et il est envisagé d'augmenter les tarifs d'accès aux déchetteries pour répercuter cette augmentation et celles déjà constatées en 2021.

Le budget annexe **eau potable** gère la Délégation de Service Public des communes de l'ex-Syndicat des Eaux de l'Est Messin (Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy). Suite au transfert de la commune de Rozérieulles à la Régie de l'Eau de Metz Métropole au 1er juillet 2021, il conviendra de calculer le complément de dotation à la régie afférent et de régulariser les écritures correspondantes lors du Budget Supplémentaire.

Annexe 1 : Analyse rétrospective – Budget Principal

1. L'EVOLUTION DE L'EPARGNE

Les grands équilibres s'apprécient selon trois soldes successifs : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

en k€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	évolution annuelle moyenne 2016-2020
Produits de fonctionnement courant	161 421	165 543	173 488	177 178	178 561	2,55%
- Charges de fonctionnement courant	138 400	141 142	147 292	150 724	153 236	2,58%
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	**23 021**	**24 401**	**26 196**	**26 454**	**25 325**	**2,41%**
Solde exceptionnel large	**-3 448**	**-820**	**-238**	**-479**	**-1 118**	**-24,54%**
= Produits exceptionnels larges*	67	75	276	94	17	-29,03%
- Charges exceptionnelles larges*	3 516	895	514	573	1 135	-24,62%
EPARGNE DE GESTION	**19 572**	**23 581**	**25 958**	**25 975**	**24 207**	**5,46%**

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'épargne brute représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (donc intérêts compris). Elle constitue le solde de gestion le plus important :

- Elle sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire, puisqu'elle doit à minima couvrir le remboursement du capital de la dette ;
- Elle permet de mesurer la capacité de désendettement.

en k€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	évolution annuelle moyenne 2016-2020
EPARGNE DE GESTION	**19 572**	**23 581**	**25 958**	**25 975**	**24 207**	**5,46%**
- Intérêts	1 216	1 216	1 166	1 470	1 360	2,84%
EPARGNE BRUTE	**18 357**	**22 365**	**24 792**	**24 505**	**22 847**	**5,62%**

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette, elle représente ainsi l'épargne que la collectivité peut consacrer au financement des nouvelles dépenses d'investissement.

en k€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	évolution annuelle moyenne 2016-2020
EPARGNE BRUTE	**18 357**	**22 365**	**24 792**	**24 505**	**22 847**	**5,62%**
- Capital	3 468	3 860	4 006	3 594	6 257	15,90%
EPARGNE NETTE	**14 889**	**18 505**	**20 786**	**20 911**	**16 590**	**2,74%**

Après une augmentation régulière ces dernières années, ces trois indicateurs se stabilisent en 2019 et connaissent une baisse en 2020 résultant à la fois d'une augmentation plus sensible des charges de fonctionnement que des recettes en lien notamment avec les nouvelles compétences métropolitaines (niveau d'exécution des dépenses plus fort sur les compétences voiries notamment) et la crise sanitaire qui a impacté les recettes. Parallèlement, l'augmentation de la charge de la dette contribue à infléchir également le niveau d'épargne nette, mais celle-ci reste cependant très significative puisqu'elle finance en 2020 40 % des investissements et recours à l'emprunt reste très modéré (cf. §2 Le financement des investissements). De même, ce niveau d'épargne permet de maintenir la capacité dynamique de désendettement à 3,6 ans (cf. annexe 3 focus sur la dette).

2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

en k€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution annuelle moyenne 2016-2020
Dép d'inv hors annuité en capital	**29 771**	**25 958**	**44 753**	**50 195**	**41 178**	**8,45%**
Dépenses d'équipement	17 970	19 644	42 451	43 946	34 103	17,37%
Dépenses directes d'équipement	11 545	14 537	36 120	38 301	27 354	24,07%
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)*	6 424	5 108	6 331	5 645	6 749	1,24%
Opérations pour cpte de tiers (dép)		70	64	1 119	929	
Dépenses financières d'investissement	11 802	6 244	2 238	5 131	4 593	-21,02%
Remboursement anticipé					1 553	
Financement de l'investissement	30 260	30 596	55 293	36 263	41 955	8,51%
Epargne nette	14 889	18 505	20 785	20 912	16 584	2,73%
Ressources propres d'investissement (RPI)	11 329	1 501	10 576	5 759	17 625	11,68%
FCTVA	6 953	1 060	5 337	76	8 016	3,62%
Produits des cessions	101	2	5	8	8	-46,95%
AC Investissement			4 823	4 887	4 887	
Diverses RPI	4 276	439	411	788	4 714	2,47%
Opérations pour cpte de tiers (rec)	100	110	50	149	858	71,15%
Fonds affectés (amendes, ...)			3 092	2 638	2 910	
Subventions	3 186	1 980	1 890	1 957	2 425	-6,59%
Emprunt	756	8 500	18 900	4 848	1 553	19,74%

Même retraitées des montants relatifs à la construction de la maison de la métropole, les dépenses d'équipements affichent une hausse significative à partir de 2018, en lien avec l'exercice des nouvelles compétences.

Les variations constatées sur les dépenses financières (principalement les avances remboursables aux opérateurs des zones d'aménagement) sont liées à l'avancement des dossiers d'aménagement. Ainsi le pic à 11,8 M€ en 2016 est dû à l'intégration des travaux de l'Avenue de la Seille réalisés par la SAREMM ainsi que le versement d'une avance au budget Zones en Régie et d'une avance à la SAREMM pour l'aménagement de la ZAC de l'Amphithéâtre. Ce poste de dépenses repart à la hausse en 2019 en raison notamment du versement d'une nouvelle avance au budget Zones en Régie.

Enfin, le recours aux opérations pour compte de tiers augmente fortement, en lien avec la prise de compétence voirie et la conclusion de conventions de MOAD[3] entre les communes et la Métropole. Dans ce cadre, la Métropole réalise pour le compte des communes des travaux spécifiques attenants aux travaux de voirie, ces dernières les remboursent pour la partie de travaux qui ne relève pas de la compétence transférée.

Après une phase de progression, l'épargne nette a subi un coup d'arrêt en 2020 conséquence notamment de la crise sanitaire.

[3] Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

Les ressources propres d'investissement connaissent des évolutions variées. La perception du FCTVA avant son automatisation en 2021 pouvait connaître des décalages importants. Les attributions de compensation sont versées par les communes en investissement au titre du transfert de certaines compétences depuis 2018 seulement, mais en stabilité depuis. Les diverses ressources propres d'investissement comprennent notamment les remboursements d'avances de trésorerie consenties par la métropole. Ainsi, en 2020, la Saremm a procédé au remboursement de 2,7 M€ au titre des zones de Mercy et du Technopole.

Les emprunts souscrits sur la période avaient pour objet le financement du Centre de Congrès et de la Maison de la Métropole, sauf les 8,5 M€ encaissés en 2017 qui correspondaient à l'emprunt d'équilibre de 2016. A noter que le dernier versement de 1,553 M€ perçu en 2020 au titre du financement du centre de Congrès a fait l'objet d'un remboursement par anticipation la même année suite à la contribution du département au financement de ce projet.

En conclusion, si le financement de la Maison de la Métropole a majoritairement été assuré par le recours à l'emprunt, il n'impacte pas le niveau d'épargne nette puisque l'annuité générée est compensée par la disparition des loyers de l'ancien siège de la Métropole. De même, comme évoqué supra, malgré la montée en puissance de la Métropole, avec l'exercice de nouvelles compétences fortes et l'impact de la crise sanitaire sur les recettes de fonctionnement, la part importante de l'autofinancement dans le financement des investissements métropolitains témoigne d'une situation saine de la collectivité.

Annexe 2 : Analyse rétrospective – budget annexe Transports Publics

1. L'EVOLUTION DE L'EPARGNE

en k€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	évolution 2019-2020	évolution annuelle moyenne 2016-2020
Produits de fonctionnement courant	57 176	59 383	60 367	61 982	56 284	-9,19%	-0,39%
- Charges de fonctionnement courant	48 493	48 862	49 823	53 316	48 660	-8,73%	0,09%
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	**8 683**	**10 520**	**10 544**	**8 666**	**7 624**	**-12,03%**	**-3,20%**
+ Solde exceptionnel large	**4 561**	**3 209**	**1 002**	**886**	**1 107**	**25,00%**	**-29,81%**
= Produits exceptionnels larges*	8 538	4 215	1 003	1 881	1 107	-41,16%	-39,99%
- Charges exceptionnelles larges*	3 977	1 006	1	996	0	-100,00%	-100,00%
= EPARGNE DE GESTION	**13 244**	**13 729**	**11 546**	**9 552**	**8 731**	**-8,59%**	**-9,89%**
- Intérêts	3 118	2 904	2 815	2 626	2 433	-7,36%	-6,01%
EPARGNE BRUTE	**10 126**	**10 825**	**8 731**	**6 926**	**6 298**	**-9,06%**	**-11,19%**
- Capital	6 086	6 561	6 675	6 733	6 955	3,29%	3,39%
EPARGNE NETTE	**4 040**	**4 264**	**2 056**	**192**	**-657**	**-441,53%**	

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Après une progression continue jusqu'en 2017, les trois soldes de gestion sont en diminution depuis lors.

La baisse constatée en 2019 était essentiellement due à une forte augmentation des charges de fonctionnement liée à une actualisation importante de la rémunération du délégataire, constatée en 2019 mais liée à des régularisations dépendant des exercices précédents.

La baisse de 2020 est quant à elle liée à une forte baisse des recettes consécutive à la crise sanitaire et aux périodes de confinement que la baisse des dépenses n'a pas permis de couvrir sur l'exercice. Néanmoins, il faut souligner que l'exercice 2021 va comptabiliser une recette totale de plus de 6 M€ liée à la révision de la rémunération du délégataire au titre de la baisse des services mis en œuvre en 2020 et à la non-atteinte des objectifs de validation par le délégataire.

La capacité de la collectivité à financer ses ambitieux projets en matière de transports publics va dépendre pour partie du retour à la normale de la dynamique constatée avant la crise sur la recette de Versement Mobilité.

2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

K€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution annuelle moyenne 2016-2020
Dépenses d'investissement hors annuité en capital	**4 635**	**2 815**	**4 458**	**3 428**	**10 518**	**-28,31%**
Dépenses d'équipement	3 331	2 815	4 458	3 428	7 258	-12,97%
Opérations pour compte de tiers	1 304	0	0	0	3 260	
Financement des investissements	**7 324**	**7 960**	**3 719**	**284**	**6 915**	**-61,22%**
Epargne nette	4 040	4 264	2 056	192	-657	-40,34%
Ressources propres d'investissement	1 263	92	1 419	8	109	-83,09%
Produits des cessions	36	36	1 419	8		-43,74%
Diverses RPI	1 227	56			109	-100,00%
Opérat° pour cpte de tiers					7 254	
Fonds affectés			5			
Subventions	2 022	3 604	239	84	209	-48,23%

Depuis 2016, les dépenses d'investissement se sont stabilisées après la finalisation du projet Mettis.
Elles concernent principalement des travaux pour l'optimisation des lignes, l'accessibilité du réseau ainsi que le programme de renouvellement des bus. Ces investissements ont pu être opérés sans recours à l'emprunt, en raison des subventions d'investissement du projet METTIS encaissées encore jusque 2017 en décalage de la réalisation du projet.

La hausse constatée en 2020 résulte de la régularisation d'écritures liées à l'aménagement de voies Mettis par la Saremm dans le cadre de la ZAC Amphithéâtre, qui impacte également les recettes d'investissement (opération pour compte de tiers).

En 2018, le produit des cessions concerne le SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs), racheté par la SAEML TAMM.
En 2019, l'épargne nette n'est plus que de 192 k€ en raison d'une importante régularisation en fonctionnement concernant la rémunération du délégataire. Et en 2020, elle subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire.

Il est à souligner enfin que depuis 2016, le financement du budget annexe transports publics est assuré sans contribution du budget principal, et que les investissements annuels récurrents ont pu être opérés sans recours à de nouveaux emprunts, contribuant ainsi à amortir l'encours de dette du budget annexe.

Financement des investissements
Budget annexe Transports Publics
en k€
9 000
8 000
7 000
6 000
5 000
4 000
3 000
2 000
1 000
0
-1 000
-2 000
2 022
1 263
4 040
3 604
92
4 264
239
1 419
2 056
84
8
192
209
109
2016
2017
2018
2019
2020
Epargne nette
Ressources propres d'investissement
Subventions

Annexe 3 : Focus sur la dette

DETTE PROPRE

En 2020, le contexte financier sera resté favorable pour les collectivités locales tant au niveau des liquidités disponibles que sur l'évolution des taux. Toutefois, les banques restent vigilantes sur la solidité financière de leurs clients, voire de la pertinence économique des investissements. Les taux sont restés bas malgré une tendance haussière et les taux courts restent négatifs.
Le montant total de l'encours de dette de Metz Métropole s'établit à 171 M€ au 31 décembre 2021.

Evolution de l'encours de dette par budget au 31/12 en k€

CLASSIFICATION DU RISQUE DE LA DETTE "GISSLER" AU 31 DECEMBRE 2021

- **Budget Principal**

Au budget principal, la Métropole dispose d'un encours de dette s'établissant au 31 décembre 2021 à 75,5 M€ intégralement classé sans risque (A1).
Les bons résultats dégagés sur l'exercice 2020 ont permis de réduire fortement la prévision de recours à l'emprunt lors du budget supplémentaire 2021 (de 24,5 à 5 M€). Les inévitables aléas sur l'exécution des dépenses d'investissement n'ont pas rendu nécessaire la souscription d'un emprunt en 2021.

Comme chaque année, les Contrats Long Terme Renouvelable (CLTR) seront intégralement mobilisés au 31 décembre avant d'être remboursés début janvier, permettant ainsi d'ajuster leur mobilisation en fonction des besoins de trésorerie de la collectivité et d'en limiter les frais financiers.

Les budgets annexes poursuivent leur phase de désendettement consécutive à la réalisation de grandes opérations lors du précédent mandat.

- **Budget annexe Transports publics**

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette de Metz Métropole au budget annexe Transports Publics s'élève à 92,9 M€ et se situe en intégralité en A1 dans la classification de la charte "Gissler".

- **Budget annexe Archéologie préventive**

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette de Metz Métropole au budget annexe "Archéologie Préventive" s'élève à 2,35 M€ et se situe en intégralité en A1 dans la classification de la charte "Gissler".

- **Budget annexe Eau potable**

Le budget annexe "Eau Potable", créé au 1er janvier 2018 avec la prise de compétence "Eau potable", porte deux emprunts suite à la dissolution du SESEM pour un montant total de 292 k€.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE CONSOLIDEE

Le pic de 2022 correspond au remboursement intégral du capital de l'emprunt obligataire souscrit en 2012 sous l'égide de l'Association France Urbaine de 4,9 M€, pour lequel Metz Métropole a provisionné chaque année depuis 10 ans 0,49 M€ pour l'amortissement du capital.

REPARTITION PAR budget

L'encours de dette de Metz Métropole reste majoritairement constitué par les emprunts pour le financement du projet METTIS sur le Budget Annexe "Transports Publics".

REPARTITION PAR PRETEUR

Metz Métropole a constitué son encours de dette en diversifiant les prêteurs, la Caisse des Dépôts et la Banque Européenne d'Investissement restent ses principaux partenaires en tant que financeurs du projet METTIS (Budget Annexe "Transports Publics").

REPARTITION PAR TYPE DE TAUX

Dans un contexte de taux bas la Métropole a décidé de souscrire l'emprunt d'équilibre 2020 à un taux fixe (0,35 %), faisant augmenter la proportion de taux fixe dans notre encours. Si les tendances

haussières actuelles se confirment, il pourrait être pertinent de diversifier l'encours de la Métropole vers des produits à taux variable.

ÉVOLUTION DU RATIO DE DESENDETTEMENT DE 2016 A 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Budget Principal	3,58	3,19	3,48	3,52	3,57
BA Transports	11,60	10,40	10,60	14,81	15,53
BA archéo	6,60	-36,80	8,21	-20,43	3,12
BA Eau			2,00	-11,27	9,26
TOTAL	**6,42**	**5,65**	**5,56**	**6,15**	**6,07**

Tous budgets confondus, sur la base du compte administratif 2020, le ratio de désendettement se situe à 6,07 années, loin du ratio d'alerte qui se situe entre 8 et 12 ans.

PERSPECTIVES POUR 2022

La tendance haussière constaté sur les taux en 2021 devrait se confirmer en 2022. Néanmoins, il est constaté en fin d'année 2021 une nouvelle baisse des taux liée au variant Omicron. Si une remontée

des taux en territoire positif était envisagée pour 2022 il y a quelques mois, l'état actuel des marchés repoussent cette perspective à 2023.
Pour l'exercice 2022, l'annuité prévisionnelle de la dette devrait s'établir à 10,8 M€ (lié au remboursement de l'emprunt contracté sous l'égide de France Urbaine) sur le budget principal, 6,8 M€ sur le budget annexe "Transports publics", 246 k€ sur le budget annexe "Archéologie préventive" et 20 k€ sur le budget annexe "Eau".

DETTE GARANTIE PAR METZ METROPOLE

- **Budget principal**

Le capital restant dû de la dette garantie au 31 décembre 2021 s'élève à 400 M€ répartis sur 732 contrats dont 373 M€ (703 contrats) pour le logement social, 5,6 M€ pour des garanties auprès de la SAREMM, et 1,7 M€ à M3C pour le Centre des Congrès Robert Schuman.

Respect des ratios prudentiels dits "Galand" au 31 décembre 2020 :
Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice. En 2020, la part des garanties d'emprunt accordées au titre de cet exercice représenterait 5,21 % des recettes réelles de fonctionnement, pour 5,7 % en 2019. A noter que ce ratio prudentiel ne s'applique pas aux garanties d'emprunt accordées au titre des opérations de logement social.

- **Budget annexe "Transports Publics"**

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 au titre de la dette garantie est estimé à 10,8 M€ répartis sur 12 contrats. Ces garanties entrent dans le cadre de la délégation de service public (DSP) transport et portent sur le financement de biens qui deviendront la propriété de Metz Métropole en fin de DSP.

Annexe 4 : Focus sur l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs

1. La structure des effectifs en 2020

Au 31 décembre 2020, l'Eurométropole de Metz employait un total de 1198 agents, dont 909 fonctionnaires et 289 contractuels. Au 31 décembre 2019, la répartition était de 922 fonctionnaires et de 309 contractuels soit 1231 agents.

Il est à noter que les 289 agents contractuels se répartissent comme suit :

- 260 agents contractuels (statut public)
- 22 vacataires
- 3 collaborateurs de cabinet
- 4 apprentis

Pour avoir une vue d'ensemble, il convient également de rappeler que 75 agents sont mis à disposition de la régie Haganis en 2020.

REPARTITION PAR FILIERE

Au regard des missions et compétences métropolitaines, la filière technique est la plus représentée au sein de l'Eurométropole de Metz.

	2017		2018		2019		2020	
Technique	437	*48 %*	636	*52 %*	645	*52 %*	641	*54 %*
Administrative	186	*21 %*	279	*23 %*	291	*24 %*	299	*25 %*
Culturelle	187	*21 %*	197	*16 %*	170	*14 %*	165	*14 %*
Sport./méd.soc/anim/autres.	97	*11 %*	111	*9 %*	125	*10 %*	93	*8 %*

REPARTITION PAR CATEGORIE

La répartition par catégorie des emplois permanents n'a pas évolué au cours des dernières années. Les emplois de catégorie C sont les plus nombreux, suivis en proportion relativement identique des emplois de catégories B et A.

Catégorie	2017		2018		2019		2020	
Catégorie A	198	22%	259	21%	272	22%	267	22%
Catégorie B	199	22%	264	22%	274	22%	266	22%
Catégorie C-autres	510	56%	700	57%	685	56%	665	56%

2. LES DEPENSES DE PERSONNEL

Budget principal Chapitre 012 (avec régies conservatoire & opéra)	Compte administratif 2018	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Budget voté 2021	Budget primitif 2022
Total	54 157 842 €	56 115 891 €	55 439 338 €	58 385 815 €	59 944 723 €
Ecart avec N-1	10 893 047 €	1 958 050 €	-676 553 €	2 946 477 €	1 558 908 €
	+ 25,18 %	+ 3,62 %	- 1,20 %	+ 5,31 %	+ 2,67 %

TRAITEMENTS INDICIAIRES

L'ensemble des traitements indiciaires bruts versés sur l'exercice 2020 s'élève à 27 236 262 € et se répartit comme suit :

- 79,74 % pour les agents fonctionnaires (21 718 834 €),
- 20,26 % pour les agents contractuels (5 517 428 €).

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

Année	Total (€)	% évolution
2017	66 703 €	
2018	127 456 €	+ 91,08 %
2019	133 110 €	+ 4,44 %
2020	131 153 €	- 1,47 %

REGIME INDEMNITAIRE

Les régimes indemnitaires et compléments de rémunération versés en 2020 comprennent :

- Une prime mensuelle, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (5 133 833 €),
- Une allocation sociale correspondant à un traitement indiciaire versée en deux fois : un acompte de 15 % en mai et le solde versé en novembre (2 166 242 €),
- Un complément de rémunération versé en août (171 476 €),
- Un CIA (Complément Indemnitaire Annuel) ou une prime d'intéressement (enveloppe globale correspondant à 40 % de l'allocation sociale), versés en mars de l'année n+1, et visant à récompenser les agents selon leur mérite, leur efficacité et leur assiduité.
  Les montants versés sont les suivants :
  - Pour le CIA : 440 057 €
  - Pour la prime d'intéressement : 272 218 €
  - Soit un montant annuel au titre de 2019 versé en 2020 de 712 275 €.

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Année	Nombre	% évolution	Total (€)	% évolution
2017	22 491 H		468 894 €	
2018	22 954 H	+ 2,06 %	507 345 €	+ 8,20 %
2019	24 039 H	+ 4,50 %	521 706 H	+ 2,83 %
2020	14 844 H	- 38,25 %	333 214 €	- 36,13 %

LES AVANTAGES EN NATURE

Ils sont constitués par :

- Des véhicules de fonction (pour les emplois fonctionnels et le directeur de Cabinet) ;
- Des véhicules de service remisés (pour certaines fonctions spécifiques) ;
- Un logement de fonction (pour un concierge logé pour nécessité de service).

LE TEMPS DE TRAVAIL

Depuis le 1er janvier 2018, la plupart des services étaient organisés selon un cycle de travail de 5 journées de 7h48 du lundi au vendredi, à raison de 39 heures hebdomadaire. En contrepartie de cette organisation, les agents bénéficiaient, en plus des 27 jours de congés et de 2 jours de fractionnement, de 22 jours d'ARTT. Ainsi, le temps de travail annuel à l'Eurométropole était de 1592 heures, soit un écart de 15 heures avec la règlementation.

Au 1er janvier 2022, afin de se mettre en conformité avec la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la durée annuelle du temps de travail est fixée à 1 607 heures. Pour les agents à 39 heures, le nombre de congés annuels est fixé à 25 jours par an pour un temps complet, contre 27 aujourd'hui (hors jours de fractionnement). Les agents se voient supprimer les 2 jours extra légaux et leur temps de travail est allongé de 10 minutes par semaine, passant ainsi à 39h10.

Afin de respecter la durée légale de 1607 heures annelles, 1 jour d'ARTT supplémentaire sera instauré, soit 23 jours d'ARTT annuels au lieu de 22 actuellement.

LES PERSPECTIVES 2022

A la date d'élaboration du présent rapport, la variation entre 2021 et 2022 devrait donc atteindre + 2,67 % au budget principal, attestant ainsi de l'effort de gestion nécessaire à l'absorption de l'impact du glissement vieillesse technicité, les augmentations de crédits correspondant aux seules mesures exogènes et postes.

En matière de création de postes, le budget 2022 prévoira le renforcement de moyens nécessaires à la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Au titre du PPI, un effort particulier sera porté sur le suivi des opérations stratégiques : construction de la piscine métropolitaine, rénovation de l'Opéra Théâtre... (3 postes) et sur le développement des politiques de mobilité durable (6 postes, dont 2 contrats de projet).

En outre, l'Eurométropole de Metz a fait le choix de mettre en place des mesures à destination des agents. Tout d'abord, le service santé au travail, créé en 2021, doit continuer son expansion avec le recrutement d'un médecin, d'un infirmier et de deux assistants administratifs supplémentaires.

Par ailleurs, afin de pérenniser leur engagement et reconnaitre leur travail, leur expérience et leur valeur professionnelle, l'Eurométropole proposera aux 53 agents contractuels sur emploi permanent, présents depuis plus de 2 ans, un contrat de 2 à 3 ans sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984. Pour ceux justifiant de 6 ans de service effectif sur la même catégorie statuaire, il s'agira d'un contrat à durée indéterminée, selon les termes de la législation.

La politique de ressources humaines vise également à accompagner la collectivité dans l'évolution de ses missions en réponse aux attentes des citoyens. A ce titre, un effort particulier sera mené sur le développement des compétences des agents, en favorisant le recours à des formateurs internes occasionnels. Cette mesure d'incitation à la transmission de compétences sera valorisée par une indemnité spécifique, dont le coût supplémentaire est évalué à 10 000 €.

L'année 2022 sera également marquée par des évolutions réglementaires significatives. En conséquence de la mise en place des accords dits Montchalin sur les rémunérations dans la fonction publique, à compter du 1er octobre 2021, les agents de catégorie C dont la rémunération serait inférieure au SMIC verront leur rémunération augmenter à l'indice majorée 340. Le coût de la revalorisation des agents de catégorie C devrait atteindre 100 000 € pour l'année 2022.

Enfin, le transfert de compétences du conseil départemental, acté au 1er juin 2021, entrainera un coût supplémentaire de 270 833 € en 2022.

Annexe 5 : Point sur les engagements pluriannuels

Le nouveau PPI voté en décembre 2021 donne le cadre des engagements pluriannuels de la collectivité pour les années à venir dont un certain nombre inscrit en 2022 sont au stade des phases préparatoires pour une réalisation sur la deuxième partie du mandat.

Suivi des Autorisations de Programme en cours

N° AP	Libellés des autorisations de programme	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Montant des CP		
			Crédits de paiement réalisés au 31/12/2020	Crédits de paiement réalisés au 12/12/2021	Programmation 2022 & suivants
18QVGD01	Extension et aménagement du Centre Technique Métropolitain	1 200 000	53 676	62 857	1 137 143
Sous-total Gestion des Déchets		**1 200 000**	**53 676**	**62 857**	**1 137 143**
15QVLS01	Programme 2015 Logement Social	2 070 698	1 706 467	1 706 467	364 231
16QVLS01	Programme 2016 Logement Social	1 200 000	833 581	856 849	343 151
16QVLS02	Création d'une aire définitive de grand passage	1 525 000	0	506 241	1 018 759
17QVLS01	Programme 2017 Logement Social	2 000 000	1 202 534	1 432 468	567 532
18QVLS01	Programme 2018 Logement Social	2 000 000	1 162 083	1 370 793	629 207
19QVLS01	Programme 2019 Logement Social	2 000 000	371 193	410 503	1 589 497
19QVLS02	Création d'une aire d'accueil à Metz & agrandissement aire Marly/Montigny	3 125 000		148 043	2 976 957
20QVLS01	Programme 2020 Logement Social	2 000 000	76 786	507 461	1 492 539
21QVLS01	Programme 2021 Logement Social	2 000 000		163 502	1 836 498
Sous-total Logement Social		**17 920 698**	**5 352 645**	**7 102 328**	**10 818 370**
17QVEP02	Restructuration du ruisseau St Pierre	1 400 000	898 707	1 208 160	191 840
Sous-total Assainissement Pluvial		**1 400 000**	**898 707**	**1 208 160**	**191 840**
16CTES02	CPER 2015-2020	6 415 000	46 000	46 000	6 369 000
19CTES01	Subvention 2019	475 250	322 125	397 125	78 125
20CTES01	Subvention 2020	146 250	20 000	106 250	40 000
21CTES01	Subvention 2021	2 217 689		83 000	2 134 689
Sous-total Enseignement Supérieur		**9 254 189**	**388 125**	**632 375**	**8 621 814**
CTDE003-01	ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - METZ	49 168 609	44 086 491	44 586 491	4 582 118
Sous-total Développement Economique		**49 168 609**	**44 086 491**	**44 586 491**	**4 582 118**
15ATEC01	Rénovation des toitures de l'Opéra-Théâtre	5 000 000	4 076 638	4 111 369	888 631
18ATEC01	Centre Pompidou Metz - Investissement 2018	400 000	357 656	364 604	35 396
19ATEC01	Centre Pompidou Metz - Investissement 2019	400 000	330 689	381 494	18 506
20ATEC01	Centre Pompidou Metz - Investissement 2020	400 000	130 476	325 496	74 504
21ATEC01	Centre Pompidou Metz - Investissement 2021	400 000		106 048	293 952
21IDMG03	Travaux agencement et aménagement MU Programme de requalification de l'Aile Franço	600 000		11 687	588 313
Sous-total Equipements Culturels		**7 200 000**	**4 895 459**	**5 300 697**	**1 899 303**
16IDMG01	Carré de l'escadron	1 350 000	190 873	260 622	1 089 378
17IDMG01	Rénovation et conformité bâtiments communautaires	4 801 259	3 065 833	3 637 198	1 164 061
17IDMG02	Fonds de concours 2017	982 808	868 932	868 932	113 876
17IDMG03	Siège de la Metropole	35 700 000	32 904 894	35 279 178	420 822
18IDMG02	Fonds de concours 2018	1 000 000	391 921	466 921	533 079
19IDMG02	Fonds de concours 2019	1 700 000	442 833	1 065 155	634 845
20IDMG02	Fonds de concours 2020	700 000	24 596	141 283	558 717
21IDMG02	Fonds de concours 2021	1 000 000		100 000	900 000
Sous-total Patrimoine et administration générale		**47 234 067**	**37 889 882**	**41 819 289**	**5 414 778**
16ATDT01	Mont Saint-Quentin	1 271 000	268 198	601 823	669 177
19ATDT01	PLANIFICATION INTERCOMMUNALE	1 922 200	445 678	702 478	1 219 722
Sous-total Développement Touristique		**3 193 200**	**713 876**	**1 304 301**	**1 888 899**
19QVVO01	Matériels et Véhicules Voirie	850 000	276 671	546 604	303 396
Sous-total Voirie		**850 000**	**276 671**	**546 604**	**303 396**
21QVRU01	Nouveau Programme de renouvellement urbain (NPRU)	12 036 590		56 670	11 979 920
Sous-total NPRU		**12 036 590**	**0**	**56 670**	**11 979 920**
		149 457 353	**94 555 531**	**102 619 772**	**46 837 581**

Suivi des Autorisations de Programme – Budget Annexe Transports Publics

N° AP	Libellés des autorisations de programme	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Montant des CP		
			Crédits de paiement réalisés au 31/12/2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2021	Programmation 2022 & suivants
QVTC006-01	Accessibilité Réseau	6 000 000	5 338 202	5 494 759	505 241
16QVTC01	Optimisation des lignes structurantes	10 000 000	4 442 058	4 679 960	5 320 040
21QVTC01	Création de 3ème ligne de BHNS	65 700 000		46 928	65 653 072
21QVTC02	Prolongement ligne METTIS A	5 600 000			5 600 000
TOTAL		**87 300 000**	**9 780 261**	**10 221 648**	**77 078 352**

IXBUS

Résumé de l'acte
057-200039865-20220131-2022-01-DC7-DE

Numéro de l'acte :	2022-01-DC7
Date de décision :	lundi 31 janvier 2022
Nature de l'acte :	DE
Objet :	Débat d'Orientation Budgétaire - Année 2022
Classification :	7.10 - Divers
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	02/02/2022
Numéro AR :	057-200039865-20220131-2022-01-DC7-DE
Document principal :	99_DE-7.pdf

Historique :

02/02/22 08:36	En cours de création	
02/02/22 08:38	En préparation	Catherine DELLES
02/02/22 09:09	Reçu	Catherine DELLES
02/02/22 09:10	En cours de transmission	
02/02/22 09:11	Transmis en Préfecture	
02/02/22 09:15	Accusé de réception reçu	